



**COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS
DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
DU 16 DÉCEMBRE 2013**

ORDRE DU JOUR

Formation Plénière :

Point 1 : Etat d'avancement du PV de la CAP du 16 mai 2013

Point 2 : Demandes d'intégration

Point 3 : Demandes d'accueil par voie de détachement

Formation Restreinte :

Point 4 : Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au titre de l'année 2014

Point 5 : Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2014

Point 6 : Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2014

Questions diverses

* * * * *

La CAP était présidée par M. LE NOZAHIC, adjoint au sous-directeur à la DRH1.

Point 1 : Le PV de la CAP du 16 mai sera présenté à la prochaine CAP.

* * * * *

Point 2 : DEMANDES D'INTÉGRATION

Avis favorables pour le tableau suivant :

NOM - Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation actuelle	Date d'intégration
BESNE Jean-Michel	Ministère de l'Intérieur	Adjoint techn de 1 ^{ère} classe	DRJSCS 31	01/09/2013
BRION Serge	Ministère de l'Intérieur	Adjoint techn de 1 ^{ère} classe	DAFIIS	01/09/2013
MAISON Jean-Marc	Ministère Education Nationale	Adjoint techn de 2 ^{ème} classe	DFAS	01/12/2013
FANICHET Gaëtan	Ministère Education Nationale	Adjoint techn de 1 ^{ère} classe	Cab Min Sports	01/09/2013
LAURENT Marc	Mairie de Lucé (28)	Adjoint techn de 2 ^{ème} classe	DAFIIS	01/09/2013
M'JAMRI Saïd	Ministère Education Nationale	Adjoint techn de 1 ^{ère} classe	DAFIIS	01/12/2013

Point 3 : DEMANDES DE DÉTACHEMENT (article 60)

Avis favorables à l'intégration de Cédric DELERUE (Ministère de la Défense), (AT 1^{ère} classe) au CREPS de Wattignies et de Philippe REMONDEAU (Ministère de la Défense), (ATP 2^{ème} classe) à la DDCS 33.

Point 4 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Taux de promotion : 15 % des promouvables

Le calcul se fait sur le nombre d'agents promouvables au 31 décembre 2013 soit **63**.

$63 \times 15 \% = 9,45 + 0,6$ (report 2013) = 10,05 arrondi à **10 possibilités de promotion**.

Conditions à remplir au 31/12/2014 : Adjoints techniques de 2^{ème} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

Direction	Proposables	Proposés	Postes offerts
AC Santé	19	10	3
AC Travail	3	1	1
ARS/DTARS	7	3	1
DRJSCS/DDCS/PP	3	3	2
DIRECCTE - UT	0	0	0
Etablissements + détachés	35	17	3
TOTAL	67	34	10

Avis favorable pour le projet de TA suivant

(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreur ou omission)

<p><u>Administration Centrale Santé</u></p> <p>Nour-Eddine GUENDOUIZ, DDC Maimouna KANOUE, DDC Xavier VONSCHIEDT, DAEI</p>
<p><u>Administration Centrale Travail</u></p> <p>Vincent BEAUVAIS, DDC</p>
<p><u>Services Territoriaux Santé</u></p> <p>Georges CASIMIR, ARS 75 Alexandre CHAHMAOUI, DDCS 55 Michèle PIETRI, DRJSCS 20</p>
<p><u>Etablissements Publics</u></p> <p>Martine LE PRETRE, EHESP Jean SAVASSI-ITEMA, EHESP Maria RIOS, INJA Paris</p>

* * * * *

Point 5 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Taux de promotion : 23 % des promouvables

Le calcul se fait sur le nombre d'agents promouvables au **31 décembre 2013** soit **62**.

62 x 23 % = 14,26 arrondi à 14 – 2 promotions attribuées en plus sur le TA 2013 = **12 possibilités de promotion.**

Conditions à remplir au 31/12/2014 : adjoints techniques de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade.

Direction	Proposables	Proposés	Postes offerts
AC Santé	23	9	3
AC Travail	3	1	0
ARS DTARS	22	12	4
DRJSCS/DDCS/PP	9	9	1
DIRECCTE - UT	2	2	0
Etablissements + détachés	40	20	4
TOTAL	99	53	12

Avis favorable pour le projet de TA suivant

(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreur ou omission)

<p><u>Administration Centrale Santé</u> Philippe YZEBE, DDC Patrick PHILIPPON, DAFIIS Jean LESSORT, MIR</p>
<p><u>ARS/DTARS</u> Thierry PEREIRA, ARS 31 Roberto CANDIOTTO, ARS 33 Michel BELQASMI, DTARS 66 Franck BONVOISIN, DTARS 56</p>
<p><u>DRJSCS/DDCS/PP</u> René POURQUET, DDCS 33</p>
<p><u>Etablissements Publics</u> Maryvonne TROUFFLARD, EHESP Georges VINETOT, INJA Paris Michèle JANIN, INJS Chambéry</p>
<p>Michel DESPIEMONT, INTEFP</p>

Point 6 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ANNÉE 2014

Taux de promotion : 30 % des promouvables

Le calcul se fait sur le nombre d'agents promouvables au 31 décembre 2012 soit 23.

$23 \times 30 \% = 6,90 + 0,5$ (report 2013) = 7,4 arrondi à **7 possibilités de promotion.**

Conditions à remplir au 31/12/2014 : ATP2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Direction	Proposables	Proposés	Postes offerts
AC Santé	2	2	0
AC Travail	1	0	0
ARS/DTARS	15	11	3
DRJSCS/DDCS/PP	2	0	0
Etablissements + détachés	8	5	4
TOTAL	28	18	7

Avis favorable pour le TA suivant

(Avec les réserves d'usage (la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreur ou omission)

ARS/DTARS

Jean-Claude MAISON, DTARS 89
Pascal SUSSET, DTARS 77
Cyrille TEBY, ARS Guadeloupe

Etablissements Publics

Jacques GAREL, EHESP
Raymond THOMAS, INJS Bordeaux
Pierre CRAVEDI, INJS Chambéry
Joël BLAISE, INJS Paris

Questions diverses

En l'absence de réponse, depuis plusieurs années, de l'Administration au sujet de l'attribution de dotation vestimentaire dans les services territoriaux (DDI, DRJSCS et ARS), la totalité des représentants du personnel avait boycotté la séance du 21 novembre dernier.

Un courrier intersyndical avait été adressé à M. Joël BLONDEL, DRH.

Suite à ce courrier et au boycott de la CAP, l'Administration a remis en séance aux élus du personnel une note du DRH adressé à M. CARAYON, Directeur des Finances, des Achats et des Services, dans laquelle

il lui demande « *s'il est envisageable d'étendre le bénéfice de cette dotation vestimentaire aux agents affectés dans les services territoriaux des différents secteurs du Ministère et à quelle échéance* ».

Si l'on ne peut que se féliciter d'avoir enfin un début de réaction de la part de la DRH, il reste cependant inquiétant d'observer que des adjoints techniques, issus d'un même corps, remplissant des missions identiques, puissent être traités différemment selon leur affectation.

L'**UNSA** attend donc maintenant avec impatience la décision qui sera prise pour nos collègues des services territoriaux, qui dans le cas de missions particulières (indiquées dans une note comme pour l'Administration Centrale), doivent pouvoir bénéficier du même traitement que leurs collègues de Centrale.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour les prochaines CAP
(CAP de mutation au mois de mai)

n'hésitez pas à nous contacter

06.07.71.49.28

itefa@unsa.org

Vos élus à la CAP

Valentin THÉNARD (05.90.99.64.77)

Michel CIANI (01.44.38.23.64)

Jacques GAREL (02.99.02.27.89)

Yves-Pierre CORNEIL (02.18.57.60.43)

Félix THÉNARD (01.40.56.77.71)

Jean-Claude BARTHAS (01.40.56.50.71)

Cyril TEBY (05.90.99.49.15)

Laurent SANSON (02.32.18.31.04)



Une équipe à votre écoute, proche de vous !

